



INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

**LEUCATE SPORTBOAT
CHALLENGE**

27 et 28 JUIN

Monotypes J/70 et Surprise

Autorité organisatrice : YCPL
Lieu : PORT LEUCATE
Grade 5A

*La mention **[NP]** (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1*

*La mention **[DP]** (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification*

1. REGLES :

La régate est régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV2025-2028).
- 1.2. Les règlements fédéraux, et les règlements des classes concernées.
- 1.3. Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents/es et accompagnateurs/trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse. Un/e concurrent/e ou accompagnateur/trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé/e selon les RCV 2 ou 69.

2. CODE DE CONDUITE :

- 2.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres et de l'Autorité Organisatrice.
- 2.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin.

3. TABLEAU D’AFFICHAGE OFFICIEL

Les modifications aux IC, et toutes les notifications, y compris les avis et convocations du corps arbitral seront publiées sur le tableau d'affichage présent à l'entrée du club house YCPL.

Cet affichage tiendra lieu de notification officielle écrite pour chaque concurrent lequel devra consulter ce tableau d'affichage avant et après la /les courses.

Les réclamations devront être déposées au Club house du YCPL en respectant les heures limites et les convocations et divers avis y seront publiés.

Ces instructions de course ne seront pas affichées, elles seront disponibles en version électronique à imprimer à l'adresse suivante : **www.ycpl.fr**

4. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera publiée, via le tableau d'affichage, défini au paragraphe 2 au plus tard 2 h avant le signal d'avertissement sauf pour les changements au programme des courses qui seront publiés sur un compte WhatsApp défini à l'inscription des concurrents.

Ces changements de programme seront publiés avant 20h la veille du jour où ils prendront effet.

Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau oralement ou par appel VHF sur le canal de course, avant le signal préparatoire de la première course à laquelle ces modifications s'appliquent, et si possible, diffusées sur le groupe WhatsApp. Elles seront appuyées par l'envoi du 3^{ème} substitut sur le bateau comité.

5. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 5.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est défini au paragraphe 2; ils seront également envoyé sur le compte WhatsApp défini précédemment.
- 5.2 Le PC course est situé au club house YCPL.
- 5.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72.

6. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 6.1 Les signaux faits à terre sont envoyés sur mât de pavillons présent à l'entrée du Club House YCPL. Ils seront également annoncés sur le groupe WhatsApp.
- 6.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'aperçu (ceci modifie les Signaux de Course)
- 6.3 L'envoi du pavillon L à terre et/ou d'une annonce sur le groupe WhatsApp signifie : un avis aux concurrents a été publié selon les modalités prévues au paragraphe 3

7. PROGRAMME DES COURSES

Samedi 27 juin

- 9h : accueil des équipages
- 09h30 : briefing
- 10h : mie à disposition sur l'eau. Courses à suivre
- 20h : dîner des équipages

Dimanche 28 juin :

- 9h : accueil /café des équipages au club
- 09h30 : briefing des équipages
- 10h : mise à disposition sur l'eau. Courses à suivre
- 16h : grutages
- 17h : résultats au YCPL

Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de coures va bientôt commencer un pavillon orange sera envoyé 5 minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

8. PAVILLONS DE CLASSE :

J/70 : pavillon J/70
Surprise : pavillon Surprise

9. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course a été précisé lors de la déclaration faite auprès de la DDTM.

10. LES PARCOURS

10.1. Les parcours sont décrits en annexe de ce document (annexe parcours)

Les parcours précisent :

- l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et contournées,
- le côté duquel chaque marque doit être laissée,
- ainsi que la longueur indicative du parcours.

10.2. Au plus tard, au signal d'avertissement, le Comité de Course indiquera le N° du parcours à effectuer soit au moyen de pavillons blancs portant des chiffres noirs soit sur un tableau fixé à l'arrière du bateau Comité et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

10.3. Le parcours pourra être réduit à n'importe quelle marque à contourner.

10.4. Pointage officiel à une marque : le Comité de Course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner (ceci modifie la RCV 32.2).

Les modalités d'application sont définies en **Annexe : POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.**

11. MARQUES

Les marques (couleur des bouées, emplacements) seront précisées lors du briefing.

Départ	Parcours	Changement de parcours	Arrivée
Bouée Jaune	Bouée Orange	Bouée Rouge	Bouée Jaune

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de Course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la bouée de départ à l'extrémité bâbord.

Signal	Annonce VHF	Minutes avant le signal de départ
Avertissement	Pavillon J/70 et/ou Surprise ; un signal sonore	5
Préparatoire	Pavillon P ou I ou Noir , un signal sonore	4
Une minute	Amenée du pavillon préparatoire ; un signal sonore	1
Départ	Amenée Pavillon J/70 ou Surprise ; un signal sonore	0

L'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération.
Les temps sont également indiqués en VHF canal 72

- 12.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 12.3 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.4 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF au plus tôt 2 minutes après le signal de départ s'il n'a pas réparé. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a))

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1. Modification Parcours :

13.1.1. Pour changer le bord suivant du parcours, le Comité de Course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.1.2. Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du Comité de Course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

13.1.3. En cas de changement de parcours sur un parcours technique la bouée 2 dite de dog-leg sera supprimée.

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau Comité et le côté parcours de la marque d'arrivée.

[DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1. La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2. Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITE

Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	TEMPS LIMITE du 1er pour finir	TEMPS LIMITE pour finir après le 1er
Toutes Classes	40 minutes	80 minutes	15 minutes

Les bateaux ne finissant pas dans le «**Temps limite pour finir après le 1er bateau**» ayant effectué le parcours et ayant fini, seront classés DNF sans instruction (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

Le non respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a))

17. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 17.1. Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le Comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2. Les formulaires de réclamation sont disponibles sur le site www.ycpl.fr. ou au secrétariat du club du jury situé dans les locaux du club YCPL.
Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

Des avis seront publiés sur le tableau officiel d'affichage défini en IC 3.1 au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans les locaux du Club house du YCPL. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

Un retard dans l'heure du début de l'instruction ne pourra être motif à demande de réparation.

17.3 La procédure de conciliation (RCV Annexe T) est applicable

18. CLASSEMENT

18.1. Une course doit être courue pour valider la compétition.

18.2. Scores comptabilisés :

18.2.1. Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

18.2.2. Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

19. REGLES DE SECURITE

19.1. [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au Comité de Course aussitôt que possible.

19.2. Le canal VHF utilisé en course est le 72.

19.3. Utilisation du bout dehors doit être fait en conformité avec la règle de classe C.9.4

19.4. Il relève de la responsabilité du skipper que son bateau ait l'armement de sécurité exigé par la classe J/70 et Surprise.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT [DP]

20.1. Le remplacement de concurrents sera autorisé à condition d'avoir inscrit la totalité de l'équipage à la régate et seulement en cas de changement d'équipage entre le samedi et le dimanche et à condition que le responsable du bateau ait déposé la liste d'équipage modifiée auprès du Comité de Course avant le 1er signal d'avertissement du dimanche.

20.2. Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du Comité de Course.
Les demandes de remplacement doivent être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1. Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité

technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22.2. [DP].Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

23.3. [DP] Un bateau fourni par l'AO doit utiliser exclusivement les voiles fournies

22. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP] [NP]

Les bateaux doivent porter la publicité ,selon les conditions demandées par l'organisateur.

23. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par le port du pavillon YCPL.

24. ACCOMPAGNATEURS

24.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

24.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent s'identifier en passant à portée de voix derrière le bateau comité en le laissant à tribord, avant l'envoi du pavillon orange.

24.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFV voile s'appliquera.

25. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris doivent être conservés à bord et évacués dans les containers prévus à cet effet au retour à terre.

26. EMPLACEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

27. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique

28. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

- 28.1 [DP] [NP] Les appareils de respiration sous-marine et les housses sous-marine de protection ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la dernière course de l'épreuve.
- 28.2 [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyé en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit au cours de l'épreuve.

29. PRIX

Des prix seront décernés lors de la proclamation des résultats

COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

Président du Comité de Course :

Président du Jury :

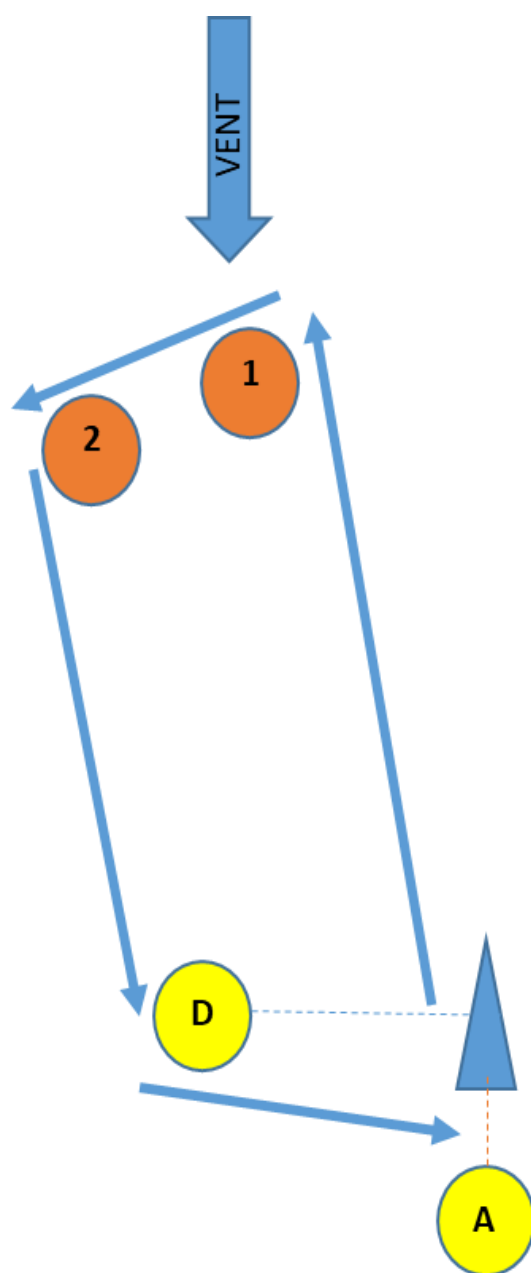
Commissaire aux résultats :

ANNEXE PARCOURS

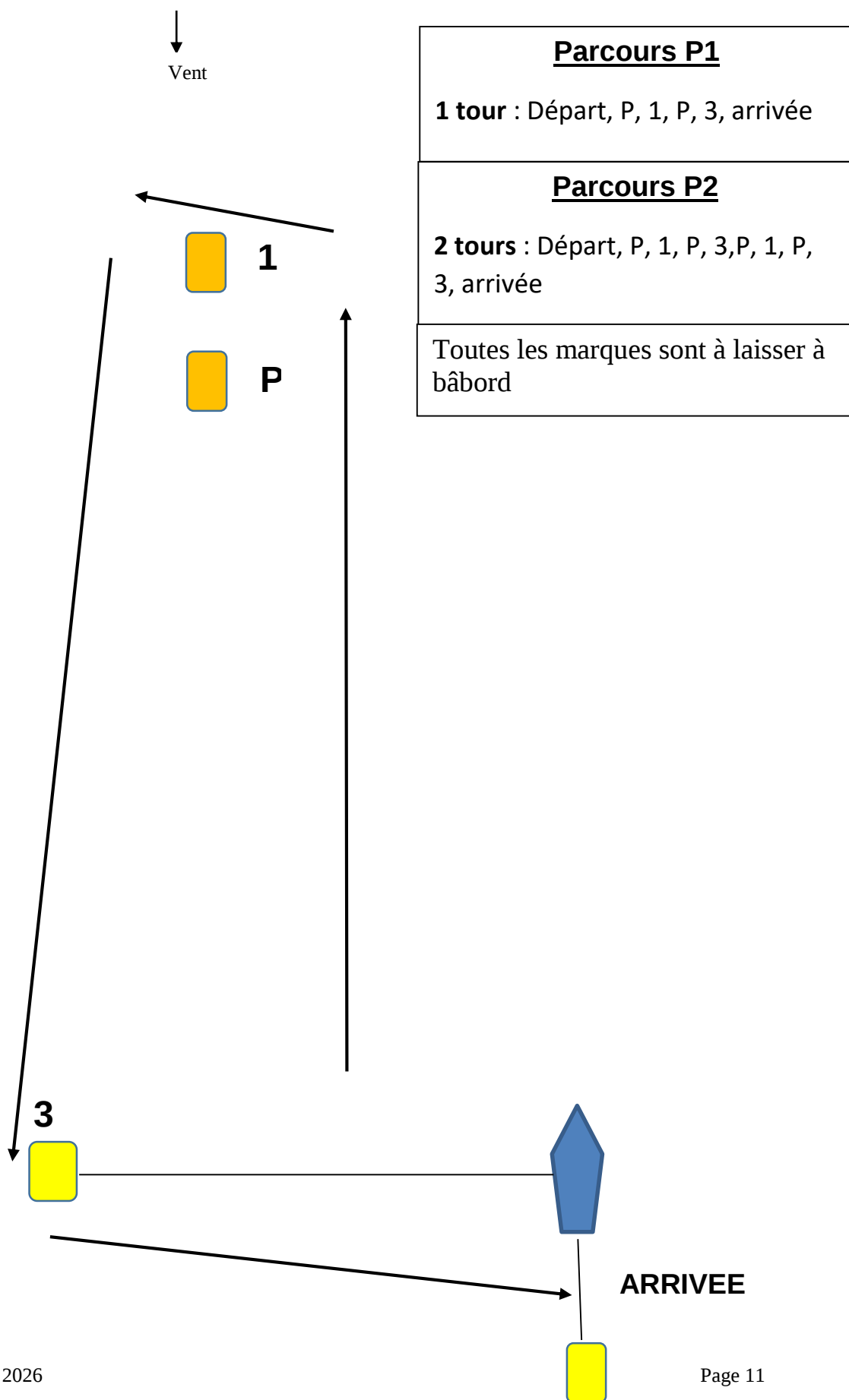
La zone de course est située entre Le Barcarès et Le sémaphore du cap Leucate limitée à une distance max de 2NM

Parcours construits

Les marques 1, 2 et D sont à contourner à bâbord.
L'arrivée se fait entre le bateau comité et la bouée A.



PARCOURSTECHNIQUE AVEC DOG-LEG



ANNEXE : POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe 1 : Parcours Côtiers (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des séries concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant : ***La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée.***

Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69 ou selon la RCV 14 en cas de blessure ou dommage sérieux.